

6ème Colloque N-AERUS

Lund, Suède

Septembre 16–17, 2005

Inclusion urbaine: politiques publiques et pratiques sociales

Appel à proposition

L'exclusion sociale, économique et spatiale a toujours été une des caractéristiques des villes des pays que l'on appelle aujourd'hui « en développement ». Dans la plupart de ces pays, cette exclusion est devenue de plus en plus marquée au cours des dernières années dans un contexte de libéralisation économique, de globalisation et de désengagement de l'Etat.

L'exclusion sociale a plusieurs causes et de multiples conséquences : urbanisation croissante de la pauvreté ; rareté des emplois ; accroissement des inégalités entre les nantis et les couches à bas revenus ; impossibilité pour une partie de la population de participer à la prise de décision ; violence urbaine ; insécurité foncière ; insuffisance ou manque d'infrastructure et de services de base ; précarité des quartiers d'habitat situés souvent dans des zones à risque.

L'exclusion économique et sociale et les difficultés d'accès au logement se traduisent également par une exclusion politique. Dans les villes du Sud, pauvreté et vulnérabilité font qu'un nombre croissant d'habitants n'ont pas accès à la citoyenneté et des processus démocratiques.

La lutte contre l'exclusion en milieu urbain constitue ainsi l'un des problèmes les plus urgents auxquels ont à faire face les gouvernements, en particulier les gouvernements locaux, dans les pays en développement.

En raison de la multiplicité des facteurs et des processus qui sont à l'origine de l'exclusion, les politiques publiques et les pratiques sociales visant à promouvoir l'inclusion sociale urbaine recouvrent un large éventail d'approches intégrées de natures différentes.

Toutefois, politiques publiques et pratiques sociales doivent surmonter une contradiction fondamentale. D'un côté, des forces d'exclusion sont actuellement à l'œuvre au niveau macro-économique, portées par les modèles de développement urbain fondés sur la réduction du rôle de l'Etat, la décentralisation, le partenariat, la privatisation, l'accroissement de la productivité et de

l'efficacité des villes. D'un autre côté les politiques publiques et les pratiques sociales ont par définition une dimension locale, relèvent de la responsabilité de municipalités dont les moyens financiers sont limités, demandent la participation de populations déjà confrontées à des conditions de vie difficiles, et sont mises en oeuvre avec l'aide d'ONG dont on ne saurait nier l'importance mais qui, dans la plupart des cas, travaillent, dans une perspective libérale et à court terme.

Pendant des années, le Sud a été vu comme une partie du monde qui ne pouvait qu'apprendre des politiques menées dans le Nord. Cette situation a donné une suprématie incontestable aux pays développés en matière de production de connaissances, reléguant les pays du Sud à un rôle souvent passif. La notion de Tiers-Monde avait pourtant, à son origine, un sens tout à fait différent : une autre approche ayant sa propre capacité d'apport au débat sur le développement. Cette capacité à produire des connaissances innovantes et à mettre en oeuvre de nouvelles politiques, en particulier de politiques publiques et de pratiques sociales favorisant l'inclusion urbaine, peut être observée aujourd'hui dans plusieurs pays.

Le 6ème Colloque N-AERUS lance un appel à contributions sur les différents aspects de l'inclusion urbaine dans les villes du Sud, dans le but de faire avancer la réflexion académique et le débat politique sur ce thème, et de contribuer à diffuser les connaissances sur les politiques publiques et pratiques sociales socialement inclusives.

Les contributions porteront principalement, mais non exclusivement, sur les thèmes suivants :

A. *Les processus d'éviction: tendances actuelles et réponses.*

Les institutions financières internationales, les gouvernements nationaux et locaux, les acteurs urbains et les milieux de la recherche s'accordent aujourd'hui sur le fait que la protection contre les évictions constituent une composante majeure de toute politique d'inclusion/intégration sociale urbaine, et un instrument clef des politiques de lutte contre la pauvreté urbaine. Le terme "éviction" renvoie toutefois à deux types de situation: d'une part les "évictions forcées", d'autre part ce que l'on peut appeler les "évictions par le marché".

Si les évictions forcées, dénoncées par les Nations Unies comme une violation flagrante des droits de l'homme, continuent d'avoir lieu sous divers prétextes, les évictions dues à la pression du marché concernent un nombre bien plus élevé de ménages urbains. Or peu de données sur cette forme d'éviction sont actuellement disponibles.

Les contributions qui traiteront de la question des évictions devront mettre l'accent à la fois sur la question des évictions forcées et sur celle des évictions provoquées par les forces du marché. L'objectif est d'évaluer le rôle de la recherche dans la compréhension de processus d'éviction et d'identifier des politiques alternatives aux évictions.

B. *La privatization des services*

L'accès aux services est une composante essentielle de l'inclusion urbaine. À partir des années 1990, sous l'influence des politiques néo-libérales prônées par les bailleurs de fonds

internationaux, la plupart des gouvernements des pays en développement ont réduit les dépenses publiques dans l'espoir que les politiques de privatisation allaient favoriser l'investissement privé dans la production des infrastructures et des services urbains. Toutefois, comme le très récent le rapport intermédiaire du groupes de travail sur l'Eau et l'Assainissement préparé dans le cadre des Objectifs de Développement du Millénaire (*Interim Report, Task Force on « Water and Sanitation », Millennium Development Goals*), la fréquence avec laquelle les contrats de concession ont été retardés ou annulés met en évidence les difficultés rencontrées dans l'implication du secteur privé dans la production des services urbains. L'application rigide de politiques de recouvrement des coûts ont souvent provoqué l'exclusion d'une partie croissantes de la population urbaine, la précarisation des conditions de vie des ménages à bas revenus, et l'émergence de systèmes alternatifs de production et d'accès aux services.

Les contributions traiteront des effets d'inclusion/exclusion liés à la privatisation des services urbains et analyseront les réponses qui ont été mises en œuvre pour assurer l'accès des pauvres aux services urbains.

C. *Promouvoir le changement institutionnel favorables aux pauvres*

Bien que l'*Habitat Agenda* des Nations Unies et plusieurs autres documents adoptés par la suite aient clairement soulignés que les politiques foncières, du logement et des services urbains devaient être adoptées pour améliorer les conditions de vie des pauvres, les progrès sont lents et sporadiques. Les causes de cette situation sont à rechercher largement dans le fait que les institutions à qui revient la mise en œuvre de ces politiques évoluent de manière trop lente, ou n'évoluent pas. Cette lenteur contraste avec l'évolution rapide des distinctions traditionnelles entre les rôles des acteurs publiques et privés. Elle s'explique par l'opposition aux changements de certains acteurs, comme c'est souvent le cas pour les techniciens du secteur public responsables de la gestion foncière ou pour les organismes privés qui se sont substitués au secteur public dans la production des services urbains, et par l'inertie ou le manque de compétence et de volonté des professionnels.

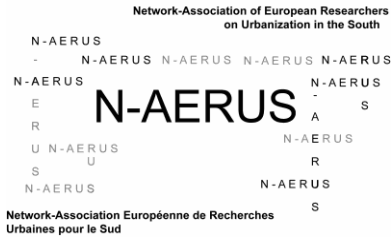
À partir d'études de cas, les contributions mettront l'accent sur les relations entre acteurs publics et acteurs privés et sur leur impact sur l'introduction de politiques urbaines innovantes.

Un résumé des propositions de contribution, en format .rtf ou .doc, de 150 et 250 mots, doit être envoyé à call@naerus.net avant le 29 mai 2005.

Les résumés doivent :

- a) Présenter le thème qui sera traité
- b) Définir le contexte
- c) Mettre l'accent sur les conclusions finales de la présentation.

Les auteurs dont la proposition sera retenue seront avisés par e-mail le 20 juin 2005. La version finale des contributions devra être envoyée le 3 septembre 2005, au plus tard. Elles seront placées sur le site web de N-AERUS.



Lors de la Conférence, le réseau N-AERUS fera son possible pour diffuser des copies des papiers présentés. Toutefois, les auteurs, en particulier ceux venus d'Europe, sont cordialement invités à mettre à la disposition des participants une copie papier de leur contribution.